

GÉREZ ET VALORISEZ VOTRE TERRITOIRE AVEC SURICATE

L'OUTIL AU SERVICE
DES SPORTS DE NATURE



Une veille participative pour votre territoire

Suricate® met en relation les pratiquant-es de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

Les pratiquant-es signalent et géolocalisent les incidents rencontrés **lors de leur activité sportive de nature, quelle qu'elle soit.**

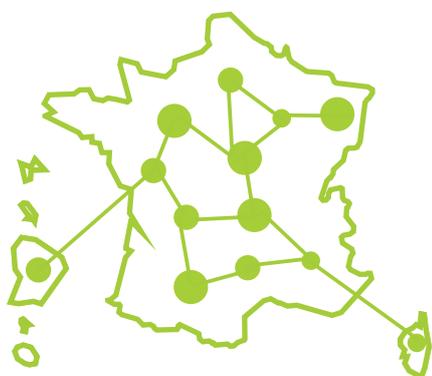
Les signalements sont traités par un réseau d'administrateurs-rices issus des collectivités territoriales, des fédérations sportives, des services de l'État et des gestionnaires d'espaces naturels.

.....

4 types d'incidents pris en charge

source de pollution,
conflit d'usage,
signalétique erronée,
équipement défectueux.

.....



Un dispositif national

La force du dispositif, c'est son réseau de **plus de 700 référent-es** répartis sur l'ensemble du territoire national, chargé de résoudre les anomalies signalées par les Sentinelles.

Par la **participation active des pratiquant-es** et l'action de ce réseau, Suricate® aide les gestionnaires des lieux de pratique et tous ceux qui promeuvent les sports de nature à **maintenir une offre de qualité.**

Le développement maîtrisé des sports de nature d'intérêt public

Lancé en 2014 et piloté par le PRNSN, Suricate est un outil de la politique publique de développement maîtrisé des sports de nature portée par le ministère chargé des Sports. Il est avéré que la pratique de ces activités présente des intérêts éducatifs, que ce secteur stimule l'économie locale, ou bien encore que les pratiquant-es contribuent à la gestion des lieux de pratique et à l'excellence sportive française.



Un outil accessible, entièrement en ligne

Pas de licence logiciel, aucune installation... Suricate est une plateforme web avec un tableau de bord personnalisé à l'échelle de votre territoire.

Suivez le traitement des signalements et faites évoluer leur statut

Collaborez avec les autres administrateurs-rices concernés-es

Communiquez avec les Sentinelles



4 cas d'usages

Dépôt sauvage (Environnement)

J0

Réception du signalement

« Dépôt d'ordures, la photo parle d'elle-même... Lamentable ! »

J4

En cours de traitement

La référente de l'EPCI prend en charge le signalement et contact la mairie de la commune dont dépend le chemin.

J6

Problème résolu

La zone est nettoyée, la Sentinelle reçoit la notification de résolution du problème.



Passerelle effondrée (Incident / sécurité)

Suite à la période hivernale, une partie de la passerelle s'est effondrée. L'agent du Parc naturel régional a pris en compte le problème et a programmé les travaux de réparation.



Panneau à terre (Balisage/Signalétique)

Le panneau de signalétique sur un GR a été retrouvé au sol. Le CDRP, en charge de la signalisation des chemins de randonnée a averti l'EPCI pour qu'elle puisse intervenir. Le panneau a été replacé.



Barrière PDIPR (Conflit d'usage)

Une barrière a été montée par un propriétaire privé sur un sentier de randonnée inscrit au PDIPR. Le conseil départemental a transmis l'information à l'EPCI afin qu'un technicien puisse intervenir auprès du propriétaire. La barrière a été enlevée, le passage sur le sentier a été rétabli.

Le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN)

Pour renforcer les compétences des acteurs des sports de nature le ministère chargé des Sports a installé, en 2004, le PRNSN au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) Auvergne - Rhône-Alpes à Vallon Pont d'Arc.

Sa mission ? Diffuser des savoir-faire, valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Il constitue un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des acteurs impliqués dans le développement des sports de nature.

sportsdenature.gouv.fr



**Vous souhaitez
bénéficier de Suricate®
et être accompagné•e ?**

Notre équipe se tient à votre disposition,
n'hésitez à nous contacter.

Benoît Peyvel, chef de projet Suricate
Courriel : benoit.peyvel@sportsdenature.gouv.fr
Tél. 06 88 64 64 32

sentinelles.sportsdenature.fr